



Comptes et gestion 2018 Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion composée de Messieurs Christian Noverraz, président, Nicolas Fontaine, membre, Madame Brigitte Caboussat, membre et Michel Allaz, membre suppléant et rapporteur, s'est réunie à 10 reprises afin d'exécuter le mandat qui lui est confié par le Conseil communal, ceci en vertu des articles 94 et ss de son règlement.

1. Préambule

La Commission de gestion a essayé de répartir au mieux la charge de travail dans le temps. Elle a rencontré la Municipalité en novembre 2018 pour faire le point sur les questions et vœux émis dans le rapport 2017. Elle remercie la Municipalité qui a fait l'effort de rendre au plus tôt son rapport de gestion 2018.

La Municipalité a remis à la Commission de gestion:

- le 21.12.2018, la liste des objets traités en séances de Municipalité en 2018
- le 09.04.2019, le rapport de gestion 2018 de la Municipalité

Les comptes 2018, ainsi que les commentaires y relatifs nous ont été remis le 18.04.2019 par Mme la Boursière communale.

2. Dates des séances et travaux menés par la Commission de gestion

Les séances de la Commission de gestion ont suivi le programme ci-dessous:

- 28.03.2019 Répartition des tâches au sein de la Commission
Passage en revue des séances du Conseil communal en 2018 et suivi des préavis adoptés, des communications de la Municipalité et des propositions individuelles et divers des dites séances
Demande d'extraits des procès-verbaux des séances de Municipalité en fonction de la liste des objets traités
- 18.04.2019 Analyse des extraits des PV des séances de Municipalité demandés
Etablissement des listes de questions à poser aux Municipaux lors des rencontres avec la Commission
- 02.05.2019 Analyse des comptes à l'aide des commentaires
Contrôle des comptes par sondage
Préparation des questions à poser à Mme la Boursière communale
- 09.05.2019 Séance avec Mme Bocksberger, boursière communale en présence de M. Imoberdorf, syndic
Réponses aux questions de la Commission
Vérification de divers relevés
- 10.05.2019 Entretien avec M. Laurent Imoberdorf, syndic
Entretien avec M. Gérard Stettler, municipal

- 15.05.2019 Entretien avec Mme Carine Delpierre, municipale
Entretien avec Mme Patricia Riva, municipale
Analyses diverses
- 16.05.2019 Entretien avec M. Christian Jaquier, municipal
Préparation visite des biens communaux
Rédaction du rapport
- 23.05.2019 Visite des biens communaux avec la Municipalité
- 05.06.2019 Poursuite rédaction du rapport
- 06.06.2019 Correction du rapport et signatures

3. Suivi des vœux et remarques de la Commission de gestion

3.1 Maison de commune

La Commission souhaite que la porte d'entrée du congélateur soit remise en état.

Dans les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission, réponses datées du 21 juin 2018, il est indiqué que la porte sera remise en état prochainement. A ce jour, rien n'a été entrepris.

3.2 Radar pédagogique

La Commission souhaite que la Municipalité fournisse au Conseil communal une information détaillée sur les mesures réalisées ainsi que les enseignements qu'elle a pu en tirer.

Une analyse a été présentée par la Municipalité au Conseil communal lors de la séance du 4 mars 2019.

3.3 Personnel communal

La Commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir une APG (assurance perte de gain maladie) pour le personnel employé à l'heure.

La Municipalité informe que l'APG est déjà offerte dès que la rémunération annuelle atteint Fr. 2'300.-.

3.4 Dépassements de crédits

La Commission invite le Municipal des finances à anticiper les dépassements de budget en tenant compte des dépenses engagées mais pas encore payées dans la gestion courante du budget communal.

La Municipalité a bien anticipé lors de l'exercice 2018 en demandant à temps des crédits complémentaires pour les comptes susceptibles d'être dépassés. Il reste à ajuster avec plus de précision les montants des crédits complémentaires à demander.

3.5 Remise du rapport de gestion

La Commission souhaite recevoir le rapport de gestion plus tôt afin de pouvoir répartir son travail.

La Municipalité a mis et continuera à tout mettre en oeuvre pour respecter ce vœu dans la mesure du possible.

C'est chose faite pour cette année.

La Commission remercie la Municipalité d'avoir répondu positivement à une grande partie de ses vœux.

4. Suivi des décisions du Conseil communal

En 2018, la Municipalité a présenté 12 préavis. Certains de ces préavis engageaient des dépenses. D'autres préavis plus anciens ont également retenu notre attention.

Voici la situation:

4.1 Préavis municipal 2016-04 relatif aux indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Dans le rapport de la Commission sur la gestion 2017, il était mentionné que vu que le budget 2018 est égal à celui de 2017, la Municipalité devra mettre en oeuvre les moyens nécessaires afin de respecter à la fois le préavis 2016-04 et le budget.

La Commission de gestion constate avec bonheur que l'objectif fixé par le préavis est globalement atteint et que la Municipalité a mis en place un système d'indemnisation et de remboursement des frais adapté. Toutefois afin de garder l'esprit de ce préavis amendé, une demi-vacation ne devrait être marquée que si le travail ou la représentation a duré plus de 3 heures, sinon l'activité devrait être comptabilisée en nombre d'heures.

4.2 Préavis municipal 2016-07 relatif à la réfection de la route de Froideville (RC 558 C-S) depuis le carrefour du Carro jusqu'à la hauteur du chemin de Chenalet

La majeure partie des travaux a été exécutée en 2017. Selon le rapport de gestion 2017, les travaux avaient respecté le planning ainsi que le budget prévu.

La dernière partie, à savoir le revêtement final, aurait dû être effectuée en 2018.

La Municipalité ayant souhaité améliorer les banquettes de cette route et procéder à un ralentissement de la vitesse sur ce tronçon par la construction d'un gendarme couché, un préavis complémentaire 2018-11 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville, avec création d'un gendarme couché a été présenté au Conseil communal en décembre 2018. Le Conseil communal ayant refusé ce préavis, la Municipalité a planché sur d'autres solutions qui ont engendré le report de la dernière phase des travaux.

4.3 Préavis municipal 2017-07 relatif à la demande de crédit pour l'acquisition et l'adaptation de l'immeuble sur la parcelle 309 «le Battoir»

Le Conseil communal a accepté la demande de crédit d'acquisition et d'adaptation pour un montant de Fr. 543'500.-. Finalement, l'Etat de Vaud a vendu le Battoir à la Commune de Bottens au prix de Fr. 530'000.- et les frais de notaire se sont élevés à Fr. 3'800.-.

Au bilan 2018, le bâtiment du Battoir figure à l'actif (cpte 1230.90) pour un montant de Fr. 533'800.- .

4.4 Préavis municipal 2018-02 relatif aux dépenses exceptionnelles générées par le projet d'architecte pour la création d'une UAPE

Dans sa séance du 14 mai 2018, le Conseil communal a donné à la Municipalité son approbation sur la dépense exceptionnelle, imprévisible et urgente relative aux honoraires d'architectes de Fr. 37'000.- générés par le projet pour la création de locaux UAPE.

Cette charge a été imputée aux comptes de fonctionnement 2017 (cpte 4200.318).

Dans l'exposé des motifs, il est dit: «Le travail ayant été réalisé, il est urgent de le payer». La facture a été honorée le 6 mars 2018.

4.5 Préavis municipal 2018-03 relatif aux dépassements de crédit touchant les postes du budget de fonctionnement (art. 10 RCCom)

Les sommes qui ont généré les dépassements du budget ont toutes été dépensées en 2017 et ont influencé le résultat de l'exercice 2017.

4.6 Préavis municipal 2018-06 relatif à un crédit d'étude pour la mise en séparatif des Placettes et de la Clâtre, le remplacement de la conduite d'eau, l'éclairage et la réfection des Placettes

L'étude prévue en 2018 devait permettre, selon le résultat de celle-ci, de présenter un crédit d'investissement début 2019 au Conseil communal en vue de travaux en 2019 également.

Le montant alloué pour ce crédit d'étude se monte à Fr. 56'000.-

Le délai prévu lors de la présentation était trop optimiste et seul un montant de Fr. 2'618.- a été comptabilisé en 2018 relatif à des travaux préliminaires. L'étude est toujours en cours au 31 décembre et un crédit d'investissement devrait faire l'objet d'un préavis municipal à fin 2019.

4.7 Préavis municipal 2018-08 relatif à la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2018

La demande concernait 10 postes pour un montant de Fr. 44'079.-

Le préavis a été accepté.

Les crédits complémentaires ont été utilisés de la manière suivante:

N° cpte	chapitre	Intitulé	Budget 2018	Crédit compl.	Comptes 2018	Différence
1001.306	Conseil communal	Remboursement de frais	900.00	1000.00	1194.93	-705.07
1100.301	Administration	Personnel communal	282 860.00	5 000.00	289 419.49	+1559.49
1500.351	Administration	FEM, école de musique	11 200.00	779.00	11 998.50	+19.50
2200.318	Finances	Frais bancaires	1 000.00	3 000.00	2 988.11	-1 011.89
3520.314	Maison commune	Frais d'entretien	2 275.00	2 300.00	4 691.20	+116.20
3532.314	Placettes	Frais d'entretien	5 000.00	4 000.00	10 001.00	+1001.00
3540.311	Salle polyvalente	Achat matériel	5 500.00	7 500.00	13 578.83	+578.83
3540.314	Salle polyvalente	Frais d'entretien	12 190.00	5 000.00	19 553.14	+2363.14
4200.318	Urbanisme	Honoraires	30 300.00	15 000.00	51 428.65	+6128.65
5600.365	Instruction publique	Part. aux frais dentaires	7 200.00	500.00	7 629.80	-70.20
	Total			44 079.00		+9979.65

La Commission de gestion remarque un dépassement significatif au compte 4200.318 «Urbanisme - Honoraires».

5. Analyse des comptes

La Commission de gestion mandatée pour le contrôle des comptes a procédé, par sondage, aux vérifications suivantes:

- Contrôle des comptes et pièces comptables
La revue des pièces comptables et les pointages effectués dans les comptes ont suscité plusieurs questions ou demandes de précisions.
- Contrôle des inventaires:
 - Relevé des comptes bancaires
 - Inventaire des créanciers
 - Inventaire des débiteurs et procédures pour récupérer les factures en souffrance
 - Inventaire des biens immobiliers
 - Inventaire des titres
- Contrôles et explications à propos de divers points tels que :
 - Analyse des mouvements des fonds de réserve
 - Vacations des Municipaux
 - Décompte EFAJE
 - Etats financiers et décompte 2018 de l'ORPC
 - Avancement des taxations par l'ACI
 - Signatures des ordres de paiements bancaires
 - Frais d'entretien de l'immeuble du Cottin

La Commission de gestion a reçu Mme la Boursière communale, en présence de M. le Syndic, municipal des finances. Nous avons obtenu de sa part toutes les réponses aux questions posées ainsi que diverses explications concernant la possibilité de changement d'affectation pour certains comptes. La Commission tient à remercier Madame Joanna Bocksberger pour sa disponibilité, son sens critique et son ouverture d'esprit.

La Commission de gestion a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire. Dans les recommandations et suivi dudit rapport, la fiduciaire Fiprom SA n'a émis aucune recommandation particulière découlant de l'exercice sous revue. Elle constate que sa recommandation découlant de l'exercice précédent invitant la Municipalité à respecter les articles 10 et 11 du RCom en présentant une demande de crédit complémentaire en temps opportun afin d'éviter les dépassements de crédits budgétaires a été suivie.

Le résultat de l'exercice 2018 est un **excédent de revenus de Fr. 1'398.14** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 385'912.-.

Cette situation, bien meilleure que prévue, est due d'une part à des rentrées d'impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques plus importantes que prévu (+ Fr. 272'513.-), et d'autre part à des charges moins importantes en particulier envers:

- l'ASIRE (cptes 5100.352 et 5200.352): - Fr. 100'190.- Diminution en raison du coût par habitant moins élevé (Fr. 551.41 au lieu de Fr. 603.50 budgetisé) et du nombre d'habitants de notre commune basé dans le budget sur 1320 habitants et dans les comptes sur 1263 habitants.
- la Prévoyance sociale cantonale - participation à l'EFAJE (cpte 7200.351.03) avec une différence entre budget 2018 et comptes 2018 se montant à - Fr. 62'085.35. Et en tenant compte de la participation à Croc'lionceaux, cette différence s'élève encore à - Fr. 50'848.85.

6. Analyse du Rapport de gestion

La Commission de gestion a analysé le rapport de gestion de la Municipalité et souhaite apporter quelques remarques:

6.1 Forêts - Mise de bois

La Commission de gestion, de par sa fonction, est sensible à l'aspect économique lié à la mise de bois et au déficit engendré par cet évènement.

Toutefois, elle est également sensible au maintien de traditions établies et comprend que la mise de bois puisse être maintenue malgré un résultat comptable négatif.

6.2 Déchets - Ordures ménagères

Le taux de couverture des charges de la compacteuse par la taxe au poids est de 112,02 %. Ce taux supérieur à 100 % est dû au fait qu'il n'est pas possible, avec le système informatique de la compacteuse, de connaître le solde de l'ensemble des cartes en circulation à une date précise, en l'occurrence le 31 décembre 2018.

6.3 Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants - EFAJE

Dans le rapport de gestion, à la page 16, les coûts 2018 ne sont pas reportés.

Voici donc le décompte final 2018 concernant la participation de notre commune.

	Nb habitants	Prix / hab.
Administration par habitant	1 240	8.2205
Administration total		10 193.36
	Nb heures effectives	Tarif horaire et total
Accueil familial de jour coût horaire	17 327	3.0801
Accueil familial de jour total		53 368.88
Accueil préscolaire coût horaire	14 334	5.56
Accueil préscolaire total		79 695.16
Accueil parascolaire coût horaire	1 877	5.1634
Accueil parascolaire total		9 692.91
Total EFAJE		152 950.31
Croc'lionceaux (6 mois)		11 236.00
Total		164 186.31

6.4 Bâtiment chemin du Cottin n° 2

La Commission de gestion constate qu'il a dû être pallié à plusieurs défauts ne pouvant plus faire l'objet de garantie pour défauts cachés après le bouclage du crédit octroyé pour la construction. Selon le rapport de gestion de la Municipalité, la réfection de la porte d'entrée est due à l'utilisation de matériaux non appropriés pour une porte extérieure. Cette constatation nous interpelle sur les compétences de l'architecte, qui est celui retenu pour le projet du Pressoir.

7. Entretien avec les Municipaux

Les entretiens avec les Municipaux permettent de prendre connaissance des sujets et soucis se présentant dans le cadre de la fonction de Municipal.

Il en ressort que l'actuelle Municipalité gère les affaires courantes avec pragmatisme, compétence et envie de bien faire. L'ensemble des tâches est, en réalité, large et varié; il nécessite beaucoup d'investissement personnel.

La Commission de gestion a pris connaissance des éléments fournis par chaque Municipal et, hormis les quelques sujets présentés ci-dessous, n'a pas de remarque à communiquer au Conseil communal.

7.1 Bâtiment du Pressoir

Cet objet ne figurant pas dans le rapport de gestion, la Commission a naturellement abordé le sujet avec M. le Syndic. Le blocage des travaux de rénovation de ce bâtiment a fait l'objet d'inquiétudes durant les années précédentes. Une issue a été trouvée avec l'opposant consistant en la construction d'une palissade en limite de propriété est. Une nouvelle mise à l'enquête complémentaire a eu lieu fin 2018. Les travaux devront faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

7.2 Projet de parc périurbain du Jorat

La parcelle 176 (d'une surface de 7 ha), dite de la Reine Berthe, propriété de la commune de Bottens sise sur la commune de Froideville, n'est plus concernée par le parc périurbain du Jorat après la décision de retrait du projet de la Commune de Froideville. L'intention de la Municipalité serait actuellement, sur proposition du garde-forestier, de passer cette parcelle, dont on ne peut plus exploiter de bois durant de nombreuses années, en zone de réserve. Une telle décision doit passer par les services cantonaux et en cas d'approbation, tous les frais liés à l'entretien de cette parcelle forestière seraient dès lors pris en charge par le canton.

7.3 Politique d'achats de forêts privées

Si pendant de nombreuses années, la Commune était intéressée par l'achat de forêts privées mises en vente, cette option est actuellement abandonnée vu le faible rendement, voir les coûts engendrés par la forêt. Il est intéressant de savoir que les travaux réalisés sur les forêts privées sont subventionnés à 100 %, alors que ceux qui sont réalisés sur des forêts communales ne le sont qu'à hauteur de 70 % .

7.4 Réseau d'eau

Avec le temps, certains compteurs d'eau ne compteraient plus tout à fait correctement l'eau utilisée.

La Municipalité se propose de mettre en place un plan de renouvellement des compteurs (1 compteur neuf vaut env. Fr. 500.-)

7.5 Plan de classement des arbres

Ce plan de classement élaboré au début des années 2000 n'a pas été mis à jour.

La Municipalité s'est trouvée devant deux alternatives, soit refaire un plan de classement, soit élaborer un règlement sur les arbres. C'est cette deuxième option que la Municipalité a choisie. Un projet de règlement sur les arbres a été déposé auprès des services de l'Etat. Une nouvelle législation cantonale étant en cours d'élaboration, ce dossier est mis en attente pour le moment.

7.6 Agenda 21

Après discussion avec la municipale en charge de cette commission, la Commission de gestion constate que, faute de sens et de personnes intéressées, Agenda 21 est mis en veilleuse pour notre commune.

7.7 Salle polyvalente

Le parc de chaises de la salle polyvalente arrive en fin de vie. A chaque manifestation, un certain nombre de chaises se cassent. Il n'y a plus suffisamment de chaises pour assurer les grandes manifestations. Les sociétés organisatrices (loto, repas de soutien,...) doivent aller chercher des chaises ailleurs pour compléter le stock de la grande salle (salle de paroisse ou une commune voisine).

7.8 Stationnement sur le territoire communal

Actuellement, quelque 149 places de stationnement publiques sont réparties en 6 endroits sur le territoire communal.

Voici pour information la situation des diverses places de stationnement communales.

Lieu	Zone	Nb	Règlement	Commentaire
Maison de commune	jaune	11	Le Juge de paix du district du Gros-de-Vaud interdit le stationnement de tout véhicule sur cette propriété à l'exception des personnes se rendant à l'administration communale. Amendes selon la loi sur les contraventions. P du lundi au vendredi de 18h00 à 7h00 Libre samedi, dimanche et jours fériés	
Ch. du Bugnonet	blanche	13	libre - illimité	7 places côte à côte 3 x 2 alignées
Route de Lausanne Ouest	blanche	22	Disque obligatoire Max. 4h.	24 h / 24 - 7 j / 7 En épi
Route de Lausanne Est	blanche	7	Disque obligatoire Max. 4h.	24 h / 24 - 7 j / 7 Alignées
Salle polyvalente et Lionceaux	jaune	87	Interdiction de stationner Le Juge de paix du cercle de Bottens interdit le parcage et le stationnement de tous véhicules, usagers salle polyvalente, collège et terrains de sport exceptés, sur cette propriété.	37 le long du terrain de foot 23 le long de Rte de Lsne 14 entre collège et salle 13 devant collège
Eglise catholique Propriété de l' Association paroissiale catholique romaine de St-Etienne	jaune	9	Le Juge de paix du district du Gros-de-Vaud interdit à quiconque - ayants droit exceptés (église et cimetière) - de stationner sur cette propriété. Amende selon la loi sur les sentences municipales.	

La Municipalité a mis en place un système de macarons pour autoriser le stationnement sur les places jaunes autour de la salle polyvalente, devant le collège des Lionceaux et le long du terrain de football.

Les macarons sont vendus au prix de Fr. 200.- pour une année autorisant le parcage d'un véhicule (mais avec 2 numéros de plaques par macaron).

Au 31 décembre 2018, 8 macarons ont été vendus à l'Épicerie Clément (numérotés de 1 à 8 pour le stationnement du personnel) pour un montant de Fr. 800.- et 9 macarons vendus à des privés (8 de Bottens - 1 personne extérieure à la commune) pour un montant de Fr. 1800.-.

14 macarons ont été distribués aux enseignants du collège des Lionceaux, enseignants considérés comme usagers du collège et respectant ainsi les règles de la mise à ban. Les macarons leur ont été distribués afin de permettre une identification facilitée des usagers autorisés.

Pour les autres places de stationnement, il y a différents régimes de stationnement (voir tableau).

Le stationnement libre - illimité - sur les places blanches du chemin du Bugnonet est toutefois légalement limité à 7 jours.

8. Visite des biens communaux

En présence de 4 municipaux, la Commission de gestion a visité divers lieux de la commune.

8.1 Visite du dépôt de l'employé communal sous le collège des Lionceaux

La visite des locaux nous a été commentée par M. Nik Binggeli, employé communal. Cette rencontre nous a permis de mieux cerner le fonctionnement de notre service de voirie.

8.2 Visite des locaux utilisés par l'association Croc'lionceaux

La Commission a visité la buvette de la salle polyvalente, buvette utilisée par l'association Croc'lionceaux visant à accueillir les enfants scolarisés au niveau primaire 1H-6H pour la pause de midi. Des armoires ont été installées afin de permettre le rangement du matériel de l'association lorsque la buvette est louée. La Municipalité souhaite que les assemblées qui ont lieu en soirée à la salle polyvalente se tiennent en principe à la salle du Conseil, évitant ainsi de ranger chaque fois tout le matériel utilisé par les enfants.

8.3 Visite du bâtiment du Battoir

Visite afin de se rendre compte du volume des locaux et du potentiel de transformation de ceux-ci.

8.4 Visite de l'installation de la compostière (PPA La Rochette) et des accès

La Commission de gestion a visité la compostière de la Rochette, compostière mise en place après mise à l'enquête publique du PPA La Rochette et acceptation de celui-ci par le Conseil communal (préavis 2017-04). L'installation réalisée semble conforme au plan partiel d'affectation. Les accès ont été remis en état et ou amélioré par l'exploitant de la compostière (réfection de l'enrobé entre la RC 501 et la compostière et réfection du fond du chemin et pose d'un enrobé sur la partie entre la compostière et le chemin de la Soucettaz). Une signalisation a été mise en place afin que le chemin du Riondi soit mis en sens unique (à l'exception des vélos autorisés dans les deux sens).

Afin de respecter ce qui avait été présenté au niveau de la sortie des véhicules, une signalisation devrait être installée d'entente entre la Municipalité et l'exploitant de la

compostière pour que les véhicules retournant en direction de Lausanne utilisent le chemin passant vers la croix de Châtiment (DP 1026).

8.5 Démonstration du logiciel de gestion des procès-verbaux et des ordres du jour

M. Philippe Gerber a présenté à une partie de la commission le logiciel de gestion des procès-verbaux et des ordres du jour des séances de Municipalité.

9. Vœux de la Commission de gestion

9.1 Abréviations

La Commission de gestion souhaite, pour une lisibilité plus agréable tant du rapport de gestion que des préavis, que les différents sigles des associations soient utilisés avec parcimonie. En particulier, il serait bien que, dans les titres, le nom complet et l'abréviation figurent (ASIRE - ARASPE - AVASAD - EFAJE - EIAP - SDIS).

9.2 Routes

La Municipalité a constaté une augmentation des travaux d'entretien urgents dus, en grande partie, à un réseau routier vieillissant.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité présente au Conseil communal un plan de maintenance et d'entretien (réfection) à moyen terme du réseau routier communal.

9.3 Libellé des natures des comptes

La Commission de gestion a constaté que le libellé des natures 314 et 318 n'était pas le même pour chacun des comptes. Nous émettons le vœu que le libellé des natures 318 soit toujours «Honoraires et prestations de services» et que le libellé des natures 314 soit toujours «Frais d'entretien». Avec ce changement, la Commission de gestion souhaite que les diverses charges soient réattribuées au budget 2020 dans les bonnes natures.

9.4 Compte 4300.318 Routes - Déblaiement de la neige

Conformément aux instructions, la Commission de gestion souhaite que les frais de déneigement soient portés au compte 4300.313.

9.5 Salle polyvalente - chaises

Afin de permettre le renouvellement de certains équipements coûteux (chaises, tables, etc.), la Commission de gestion souhaite, après avoir consulté le municipal en charge et la boursière, que soit créé un fond de réserve qui sera prévu au budget et régulièrement alimenté. En effet, il a été constaté que depuis plusieurs années les montants importants proposés au budget ne passaient pas la rampe. La création d'un fonds de réserve permettrait d'étaler ces investissements nécessaires sur plusieurs exercices comptables.

9.6 Parcage avec macarons

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité harmonise la durée de validité des macarons en fixant la validité de ceux-ci à une année civile (du 1er janvier au 31 décembre) et en choisissant une couleur par année afin de faciliter le contrôle. Tout macaron vendu en cours d'année serait alors facturé au prorata des mois restants.

9.7 Stationnement en général

Après analyse de la situation du parcage (point 7.8 du présent rapport), la Commission de gestion s'interroge sur l'adéquation de la réglementation appliquée aux 29 places de la route de Lausanne. Autant de places soumises à une limitation de 4h ne nous semble guère faire de sens aujourd'hui. A l'origine, ces places étaient destinées à répondre au besoin des locaux commerciaux prévus au rez-de-chaussée des immeubles.

Or ces locaux n'ont pas été réalisés et ces places deviennent, d'une certaine manière, quasi inutilisables en l'état.

La Commission de gestion souhaite donc que la Municipalité mène une réflexion globale sur l'usage, la rentabilisation et le système de contrôle de l'ensemble des places de parc du village.

La Commission souhaite également que soit étudiée la possibilité d'offrir quelques places P+R à la route de Lausanne ouest ou est pour les usagers des transports publics, ceci indépendamment des réflexions faites par Lausanne Région ou l'ARGDV.

10. Conclusions

Rapport de gestion

Vu le préavis 2019-08 relatif au rapport de gestion 2018, considérant que cet objet figure à l'ordre du jour, la Commission de gestion propose au Conseil communal:

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2018 des affaires communales

Comptes de fonctionnement 2018

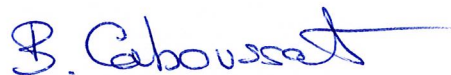
Vu le préavis 2019-09 relatif aux comptes de fonctionnement 2018, considérant que cet objet figure à l'ordre du jour, la Commission de gestion propose au Conseil communal:

- De donner à la Municipalité son approbation sur les comptes de fonctionnement 2018

Bottens, le 6 juin 2019



Christian Noverraz, président



Brigitte Caboussat, membre



Nicolas Fontaine, membre



Michel Allaz, suppléant, rapporteur